



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 25 FEVRIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le 25 février à 17h30, le Bureau de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la mairie d'Eymoutiers, sous la Présidence de Madame Mélanie PLAZANET, Présidente.
Date de convocation du Conseil Communautaire : 16 février 2021.

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents
17	17	0	0	0

Pour	Contre	Abstention
17	0	0

Membres présents : BAUDEMONT Dominique, BESNIER Michelle, BIDAUD Jean-Michel, BOSDEVIGIE Jean Pierre, BOUR Coline, BRUN Patrick, CHADELAUD Michel, ECHASSERIAU Vincent, LEBLANC Christian, LENOBLE Monique, MUZETTE Thierry, PLAZANET Mélanie, POURCHET Pierre, SALAGNAT Michèle, SIMON Philippe, THEYS Michel

Suppléants avec voix délibérative : CHAMPAUD Marc

Membres excusés :

Secrétaire de séance : BIDAUD Jean-Michel

TRAVAUX

Délibération n° 04-2021 : Piscine – Réfection des margelles des bassins – Attribution du marché de travaux

Madame la Présidente rappelle aux membres du Bureau que la réouverture en juin 2021 de la piscine estivale située à Eymoutiers est conditionnée à la rénovation des margelles des bassins.

Le Bureau du 28 janvier 2021 a délibéré sur le plan de financement et les subventions à demander de la manière suivante :

	Dépenses HT	Recettes
Travaux et imprévus	135 000 €	
MOE	7 500 €	
Publicité	1 000 €	
Diagnostic avant chantier	1 000 €	
CD 87 - CDDI 20 %		28 900 €
Etat – DETR 30 %		43 350 €
Autofinancement 50 %		72 250 €
Total	144 500 €	144 500 €

Compte tenu des délais très courts et de la spécificité du chantier, il a été décidé de confier une mission de maîtrise d'œuvre au cabinet Déloménie et de lancer une procédure adaptée pour retenir une entreprise.

Monsieur Simon, Vice Président de la commission en charge des travaux, présente l'analyse des offres.

Considérant la présentation de l'analyse des offres effectuée par le maître d'œuvre BET DELOMENIE, le classement des offres,

Vu le Code de la commande publique publié le 5 décembre 2018 au JO, entré en vigueur le 1 er avril 2019,
Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique,
Vu le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique,

Madame La Présidente propose aux membres du Bureau de statuer sur l'attribution du marché comme suit :

REFECTION DES MARGELLES DES BASSINS		
DESIGNATION DES LOTS	DESIGNATION DE L'ATTRIBUTAIRE	MONTANT DU MARCHÉ HT
Lot unique	SAREPS 35, route d'Orléans BP 22 45 150 JARGEAU	Offre de base : 133 000 € Option 1 : prix unitaire par carreaux : 50 € Option 2 : 595 €
MONTANT TOTAL HT DU MARCHÉ		Offre de base + option 2 : 133 595 € + option 1 : 50 € par carreaux

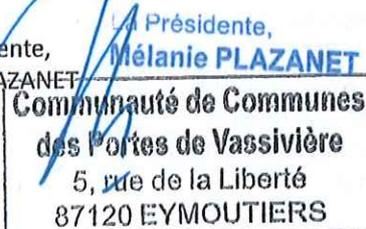
Les membres du Bureau communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité de :

- **ATTRIBUER** le marché pour la réfection des margelles des bassins de la piscine intercommunale à Eymoutiers à l'entreprise désignée pour le montant indiqué ci-dessus ;
- **DIRE** que les crédits seront prévus au Budget principal 2021.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.
A Eymoutiers, le 26 février 2021

La Présidente,
Mélanie PLAZANET



Acte rendu exécutoire le :
Publié le :

1 / MARS 2021

1 / MARS 2021